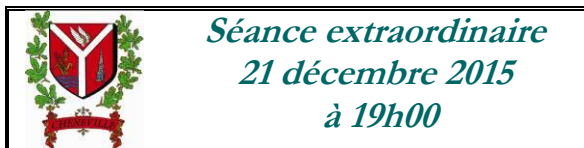


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 21 décembre 2015, à 19h00, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du budget
4. Parole au public
5. Levée de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-12-304

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-305

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

Un document est disponible pour le public et monsieur le maire, Gilles Tremblay, en fait lecture en ajoutant quelques commentaires sur certains postes budgétaires.

2015-12-306

Dépôt du budget

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus, pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 285 604 \$
Paiement tenant lieu de taxes	18 219 \$
Autres revenus de source locale	112 185 \$
Transferts	225 804 \$
<hr/>	
Pour un TOTAL DES REVENUS	1 641 812 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

Administration générale	388 912 \$
Sécurité publique	131 985 \$
Transport routier	371 882 \$
Hygiène du milieu	251 865 \$
Santé et bien être	8 000 \$
Aménagement et urbanisme	133 692 \$
Loisirs et culture	254 298 \$
Frais de financement	10 175 \$
Autres activités financières	91 003 \$
<hr/>	
Pour un TOTAL DES DÉPENSES	1 641 812 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable est de 190 \$ pour un logement et de 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage est de 165\$ pour un logement et de 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35\$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parc et terrain;

ATTENDU QU' un coût de 28\$ par matricule sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard

et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées avec quelques modifications;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2016 est de 1.1543 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	.9605 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	.0707 \$
Taxes foncières service de la dette	.0587 \$
Quote part MRC de Papineau	.0554 \$
Taxes foncières bibliothèque	.0090 \$
<hr/>	
Pour un TOTAL	1.1543 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-12-307

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h15.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière